



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Carbon dioxide, Medipure®, Extendapak 2
N° CAS	: 124-38-9
Formule brute	: CO ₂
Autres moyens d'identification	: dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone, Medipure
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisation industrielle Utilisations médicales. Application alimentaire. Semi-conducteurs Utiliser conformément aux instructions.
---	--

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
1200 – 1 City Centre Drive
Mississauga - Canada L5B 1M2
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecana.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Asphyxiant simple H380
Press. Gas (Liq.) H280

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger



GHS04

Mot-indicateur

: Attention

Mentions de danger

: CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
MAY DISPLACE OXYGEN AND CAUSE RAPID SUFFOCATION
PEUT CAUSER DES GELURES.
PEUT ACCÉLÉRER LE RYTHME RESPIRATOIRE ET CARDIAQUE.

Conseils de prudence

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

Installer un antiretour dans les tuyaux.
Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.
Utiliser uniquement avec du matériel prévu pour la pression de la bouteille.
Approche la zone de fuite suspect avec prudence.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non associés à la classification : Asphyxiant à forte concentration. Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Dioxyde de carbone (Constituant principal)	(N° CAS) 124-38-9	100	CARBON DIOXIDE

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Donner la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Premiers soins après contact avec la peau : Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Most Important Symptoms/Effects : PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET ENTRAÎNER SUFFOCATION RAPIDE. Peut augmenter la respiration et le rythme cardiaque. Peut causer des gelures. Asphyxiant à forte concentration.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : None.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'explosion : CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
- Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: DANGER! Liquide et gaz extrêmement froid sous pression. Prenez soin de ne pas diriger la pulvérisation sur un des événements sur le dessus du réservoir. Ne pas décharger la vaporisations dans le liquide; liquide cryogénique peut geler l'eau rapidement.
Protection en cas d'incendie	: Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
Équipements de protection spéciaux pour pompiers	: Gaz comprimé: asphyxiant. Danger d'asphyxie par déficit manque d'en oxygène.
Méthodes spécifiques	: Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
Autres informations	: Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence s'écouler dans les réseaux d'évacuation et les égouts. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible. <En cas de fuite ne pas arroser (violente réaction).. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu. L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
	: Liquide cryogénique provoque de graves engelures, une brûlure semblable. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans un réservoir fermé et le faire éclater. Les vapeurs de ventilation peuvent obscurcir la visibilité. L'air se condense sur les surfaces telles que des vaporisateurs, des canalisations exposées au gaz liquide ou froid. L'azote, qui a un point d'ébullition inférieur à celui de l'oxygène, évapore premier, en laissant un condensat enrichi en oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Évacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Mesures générales: Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Praxair Canada le plus proche.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Empêcher les résidus de contaminer les environs.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer et utiliser avec une ventilation adéquate. Stockage où la température ne dépasse pas 52 °C (125 °F). Attacher solidement les bouteilles à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversées. Installer bien en place, à la main, le chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni. Entreposer les contenants pleins et les vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de contenants pleins pendant de longues périodes.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de carbone (124-38-9)		
USA - ACGIH	MPT ACGIH (ppm)	5000 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	30000 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	9000 mg/m ³
USA - OSHA	PEL OSHA (TWA) (ppm)	5000 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	54000 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	30000 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	9000 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	5000 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	54000 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Alberta	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	9000 mg/m ³
Alberta	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	15000 ppm
Colombie-Britannique	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Manitoba	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	54000 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	30000 ppm

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

Dioxyde de carbone (124-38-9)		
Nouveau-Brunswick	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	9000 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Nouvelle-Écosse	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Ontario	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	54000 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	30000 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	9000 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	5000 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Saskatchewan	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	27000 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	15000 ppm
Yukon	Limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	9000 mg/m ³
Yukon	Limite d'exposition professionnelle TWA (ppm)	5000 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser un système d'échappement local avec la vitesse d'écoulement suffisante pour maintenir un approvisionnement adéquat de l'air dans la zone de respiration du travailleur. Mécanique (générale) : la ventilation générale d'échappement peut être acceptable si elle peut maintenir un approvisionnement adéquat en air. **WARNING: Concentration levels of carbon dioxide above about 1 percent are dangerous.** Praxair recommends continuous monitoring with alarms to indicate unsafe conditions before and during potential personnel exposure. Use appropriate monitoring devices to ensure a safe oxygen level (minimum of 19.5 percent) and a safe carbon dioxide level.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Lunettes de sécurité. Écran facial. Des gants.



Protection des mains

: Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. . Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «**Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie**», et tous les règlements provinciaux.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

Protection des voies respiratoires	: Protection respiratoire : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition. Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Aucune n'est nécessaire.
Autres informations	: Autres informations : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Gaz incolore.
Masse moléculaire	: 44 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3,7 (carbonic acid)
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.
Point de fusion	: -78,5 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -78,4 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température critique	: 31 °C
Température d'auto-inflammation	: Sans objet.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 5730 kPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 7375 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,82
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 762 kg/m ³
Densité relative de gaz	: 1,52
Solubilité	: Eau: 2000 mg/l Complètement soluble.
Log Pow	: 0,83
Log Kow	: Sans objet.
Viscosité, cinématique	: Sans objet.
Viscosité, dynamique	: Sans objet.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Sans objet.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

Propriétés comburantes : None.
Inflammabilité (solide, gaz) :
Ininflammable

9.2. Autres informations

Point de sublimation : -78,5 °C
Groupe de gaz : Press. Gas (Ref. Liq.)
Indications complémentaires : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : None.
Conditions à éviter : Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles : Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Métaux formant des acétylures, Chrome, Titane > 1022°F (550°C), Uranium (U) > 1382°F (750°C), Magnésium > 1427°F (775°C).
Produits de décomposition dangereux : Les décharges électriques et des températures élevées décomposent le dioxyde de carbone en monoxyde de carbone et d'oxygène. Le procédé de soudage peut générer des fumées et des gaz dangereux. Pour l'utilisation du dioxyde de carbone pour le soudage et le coupage, voir Praxair SDS F-4574, dioxyde de carbone gazeux.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : non classé

Dioxyde de carbone (f)124-38-9	
CL50 inhalation rat (ppm)	LC50 Pas disponible
Indications complémentaires	De faibles concentrations de CO2 entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé
pH: 3,7 (carbonic acid)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé
pH: 3,7 (carbonic acid)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé
Cancérogénicité : non classé
Toxicité pour la reproduction : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : non classé
Danger par aspiration : non classé

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de carbone (124-38-9)

BCF poissons 1	No bioaccumulation
Log Pow	0,83
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	0,83
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.
Effet sur la couche d'ozone : None.
Potentiel de réchauffement global [CO₂=1] : 1
Effet sur le réchauffement planétaire : Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner le contenant au fournisseur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1013
TMD Classe primaire de danger : 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
Nom officiel d'expédition TMD : DIOXYDE DE CARBONE

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0.125 L

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1013
Nom officiel d'expédition (IMDG) : DIOXYDE DE CARBONE
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 120

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

IATA

N° UN (IATA)	: 1013
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: Carbon dioxide
Classe (IATA)	: 2

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 15/10/1979
Date de révision	: 01/01/2021
Remplace la fiche	: 05/03/2019

Indications de changement:

Conseils de formation : Les risques d'asphyxie étant souvent sous-estimés, il convient de porter ces risques à l'attention des opérateurs lors de leur formation.

Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanda.ca. Si vous avez des questions concernant les fiches signalétiques de Linde, ou souhaitez obtenir le numéro du document et la date des fiches les plus récentes, ou les noms des fournisseurs de Linde dans votre région, téléphonez ou écrivez à Linde Canada inc, (téléphone : 1-888-257-5149; adresse : Linde Canada inc, 1 City Centre Drive, bureau 1200, Mississauga, Ontario, L5B 1M2).

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité F-4574

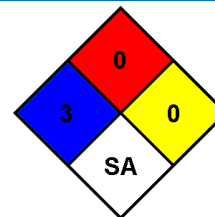
conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 01-01-2021

Remplace la fiche: 03-05-2019

Danger pour la santé NFPA	: 3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.
Danger d'incendie NFPA	: 0 - Les substances ne brûleront pas.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.
Danger spécifique NFPA	: SA - Signifie asphyxiants simples.



Notation de danger

Santé	: 3 Danger grave - Blessure grave probable à moins que des mesures ne soient prises et qu'un traitement médical ne soit donné.
Inflammabilité	: 0 Risque minimal - Produit incombustible
Physique	: 2 Danger modéré - Substances pouvant être instables et sujettes à des transformations chimiques violentes à température et pression normales, et présentant un faible risque d'explosion. Substances pouvant réagir violemment avec l'eau ou former des peroxydes susceptibles d'exploser si exposées à l'air.

SDS Canada (GHS) - Linde

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.